
Au-delà des impôts et des services

Gouvernance locale, voix rurales fortes, aménagement durable du territoire, protection de l'environnement, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets



Mémoire présenté à l'honorable Daniel Allain, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, dans le cadre de la consultation publique sur la réforme de la gouvernance locale

Préparé par le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick (RENB) et son comité provisoire sur la gouvernance locale :

Adam Cheeseman, Directeur de la conservation à Nature NB

Annika Chiasson, Coordonnatrice de programmes au RENB

Céline Surette, Directrice et Professeure titulaire au Département de chimie et de biochimie de l'Université de Moncton

Lois Corbett, Directrice générale du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick

Serge Larochelle, Groupe de développement durable du Pays de Cocagne

Tim Murphy, Directeur général au RENB

En cas de questions, veuillez contactez :

Tim LeBlanc Murphy

Directeur général du RENB

506-855-4144

tim.murphy@nben.ca

www.nben.ca

--

31 mai, 2021



NEW BRUNSWICK ENVIRONMENTAL NETWORK

RÉSEAU ENVIRONNEMENTAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Contexte

Le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick (RENB), fondé en 1991, est un réseau de communication composé de plus de 100 organisations à but non lucratif et en environnement au Nouveau-Brunswick.

Le rôle du RENB est d'améliorer les communications et la coopération entre les groupes environnementaux, ainsi qu'entre ces groupes, le gouvernement et d'autres secteurs. Le RENB offre des occasions d'apprentissage à ses membres et associés, et il encourage l'expansion du mouvement environnemental au Nouveau- Brunswick.

En mars 2021, des membres et collaborateurs clés du Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick ont formé un comité ad hoc pour discuter des liens entre la gouvernance locale et la protection de l'environnement. Ce travail s'appuie sur l'expertise diversifiée des membres individuels du comité et s'appuie sur les efforts précédents du RENB dans trois domaines :

1. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi qu'un travail spécifique de renforcement des capacités pour l'adoption plus large de solutions naturelles et fondées sur la nature par les ingénieurs, les urbanistes et les organisations non gouvernementales en environnement ;
2. Les approches intersectorielles de la santé environnementale ;
3. La coordination du Caucus des bassins versants du Nouveau-Brunswick.

De plus, une réunion ouverte pour les membres du RENB a eu lieu le 17 mai. Vingt personnes se sont inscrites et onze ont participé. Parmi ceux qui n'étaient pas présents, plusieurs ont envoyé leurs commentaires par courriel. Les idées clés de cette réunion sont incluses dans l'annexe A ci-dessous et ont été incorporées dans le texte.

Les idées présentées ici exposent les points de consensus général, bien que chaque idée ne soit pas nécessairement approuvée par chaque organisation participante ou chaque membre du RENB.

Situation actuelle

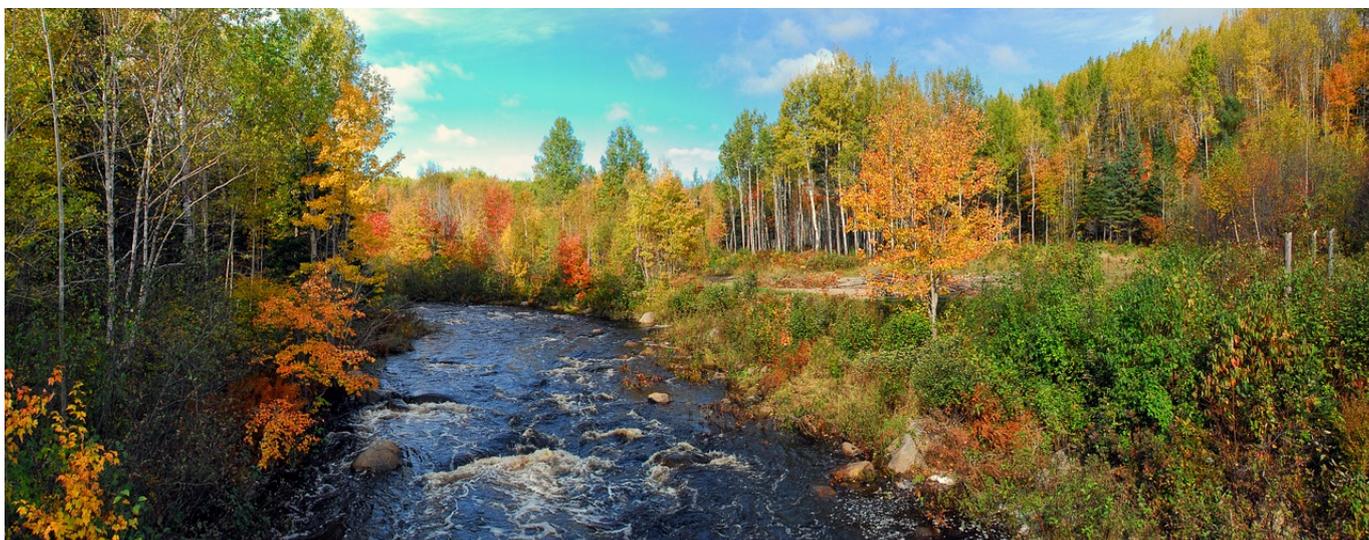
Jusqu'à présent, le discours dominant dans le débat sur la réforme de la gouvernance locale a été que les municipalités sont principalement responsables des services directs à leurs citoyens (ramassage des ordures, services d'incendies, déneigement, etc.) et que chaque citoyen devrait recevoir un niveau équivalent de services pour les impôts payés.

Sans surprise, le RENB croit que la réforme du gouvernement local doit aussi être considérée comme une occasion de mieux équiper nos communautés pour faire face aux défis environnementaux nombreux et sans précédent de notre époque.

Le livre vert publié récemment *Travailler ensemble pour des communautés dynamiques et durables* présente les possibilités de réforme des gouvernements locaux selon quatre piliers :

1. La structure actuelle du Nouveau-Brunswick ;
2. La collaboration régionale ;
3. L'aménagement du territoire ; et
4. Le financement du système de gouvernance locale.

Nous ne recommandons pas une seule option pour la réforme de la gouvernance locale, mais nous préconisons plutôt que l'environnement et les changements climatiques soient sérieusement pris en considération dans les quatre piliers et quelle que soit l'option choisie.



Principaux sujets de préoccupation en matière d'environnement :

Nous pensons que la santé de notre environnement commun et la façon dont nous choisissons de nous gouverner sont inextricablement liées. En tant que tel, le but de cette soumission est de souligner que :

1. L'aménagement durable du territoire, la protection de l'environnement ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets doivent être correctement pris en compte dans le processus actuel de réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick.

À l'heure actuelle, de vastes régions du Nouveau-Brunswick ne sont pas assujetties aux règlements sur l'aménagement du territoire et l'adhésion aux plans d'adaptation aux changements climatiques n'est pas réglementée. Par conséquent, les secteurs non constitués en municipalité situés près des grands centres de population et en dehors de l'assiette fiscale municipale sont les principaux responsables de l'étalement urbain et d'autres modèles d'établissement non durables, y compris le développement non contrôlé dans les zones inondables, les zones forestières et naturelles, les terres humides, ainsi que la perte de précieuses terres agricoles. Les secteurs non constitués sont également moins enclins à respecter les directives provinciales en matière de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cas des districts de services locaux, l'absence de gouvernance locale (municipalités, communautés rurales) et d'institutions publiques locales rend les populations locales plus vulnérables puisque, par exemple, les plans d'urgence et les plans d'aménagement du territoire ne sont pas obligatoires. Les districts de services locaux ne peuvent pas contracter de prêts, acquérir des actifs propres ou chercher à obtenir un financement pour les infrastructures par le biais d'instruments tels que le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, et sont donc très limités dans leur capacité à être proactifs pour répondre aux besoins spécifiques de leurs communautés d'une manière conforme à leurs valeurs, environnementales ou autres.

Dans le cas des communautés rurales, les plans d'urgence et les plans d'aménagement du territoire sont obligatoires, ce qui contribue à réduire la vulnérabilité de ces communautés. Cependant, en l'absence de compétences spécifiques, de ressources adéquates et de leadership local, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques restent faibles. Les petites municipalités ont besoin d'aide pour embaucher du personnel qualifié afin de gérer les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et il en va de même pour les mesures d'urgence. Dans le cas des mesures d'urgence, la responsabilité incombe souvent à des citoyens volontaires (par exemple, les services de pompiers volontaires). Un plus grand effort devrait être fait pour renforcer la capacité locale à entreprendre une planification régionale utile et efficace.

Certaines Commission des services régionaux (CSR) ont été assez souples pour adopter des plans régionaux d'adaptation aux changements climatiques, ce qui est positif. Les CSR disposent souvent de données et de capacités cartographiques qui peuvent être utilisées pour éclairer les décisions à un niveau très local. Les plans d'aménagement du territoire rural ou les plans régionaux d'adaptation au climat dans les zones non incorporées peuvent fournir des outils techniques concrets permettant aux communautés de s'adapter, tels que l'établissement de marges de recul et de niveaux d'élévation minimums pour les bâtiments. Les plans ruraux peuvent également protéger les zones humides, les dunes et les rivages et garantir la protection des ressources en eau en anticipant les inondations. Cependant, à ce jour, la plupart de ces plans sont des documents foncièrement vagues qui ne fournissent que des règles de base pour limiter les conflits d'utilisation des terres et favorisent souvent le développement résidentiel, au lieu des utilisations traditionnelles des terres rurales ou de la conservation de l'environnement naturel.

Recommandation: Étant donné que le Nouveau-Brunswick est en grande partie rural, nous recommandons l'adoption d'une politique rurale avec un cadre provincial pour assurer le développement durable des communautés rurales et des outils spécifiquement adaptés à l'aménagement du territoire en milieu rural. Un tel cadre devrait aller au-delà des simples exercices de zonage et développer des plans d'aménagement du territoire et d'autres outils de planification pour les zones rurales qui soient pertinents aux contextes ruraux et qui donnent la priorité à l'eau potable, à la production alimentaire durable, à la protection de l'environnement et à l'accès aux espaces naturels, à la gestion des bassins versants, à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques et à la protection de la ressource forestière.

2. Les déclarations d'intérêt provincial sont essentielles pour établir des normes minimales en matière d'aménagement durable du territoire (y compris la protection des terres agricoles), de gestion des bassins versants et de prévention des inondations, d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets, de droit à un environnement sain et de protection des zones naturelles sensibles et d'importance écologique, de sorte que tout le monde travaille à partir du même manuel de base, quelle que soit la structure de gouvernance locale en place là où on vit.

L'objectif d'un plan d'aménagement du territoire est d'établir un ensemble de règles de développement qui reflètent les priorités d'une communauté ou d'une région donnée. En tant que tels, les plans d'aménagement du territoire peuvent être adaptés de manière unique à leur localité. Les déclarations d'intérêt provincial (DIP) ne suppriment pas cette capacité à créer des plans uniques. Au contraire, les DIP établissent un vaste ensemble de politiques et de principes qui reflètent les priorités du gouvernement en ce qui concerne les questions et les préoccupations qui dépassent les frontières municipales ou qui nécessitent des réponses intersectorielles - comme les bassins versants, les zones humides, les corridors d'habitat naturel, le changement climatique, les inondations, le transport et l'infrastructure, et l'environnement bâti. Sans les DPI, l'aménagement du territoire au Nouveau-Brunswick est quelque peu désordonné et incohérent entre les collectivités dans ces secteurs d'importance provinciale. Par exemple, les secteurs non constitués du Nouveau-Brunswick (DSL) ne sont pas tenus d'avoir des plans d'aménagement du territoire, alors que toutes les municipalités le sont. Cela signifie essentiellement que " tout est permis " du point de vue de l'aménagement du territoire dans les zones rurales. Étant donné qu'il n'existe aucune politique régissant l'endroit où les gens vivent dans la province, cela peut créer d'énormes conflits entre les utilisations du territoire, en particulier lorsque les gens quittent les centres urbains viabilisés pour s'établir dans des zones rurales où ils dépendent de puits et de systèmes septiques autonomes. Alors que la plupart des zones rurales devraient être laissées aux usages ruraux et aux efforts de conservation, les implantations aléatoires de logements non planifiés ont tendance à prendre le dessus sur les autres usages ruraux traditionnels qui sont nécessaires pour soutenir l'économie du Nouveau-Brunswick.

L'opposition au développement rural vient parfois des résidents ruraux qui préfèrent voir plus de développement résidentiel et moins d'utilisations rurales, malgré le fait que ces développements résidentiels créent souvent une pression sur les nappes phréatiques similaire ou supérieure à celle de nombreuses utilisations rurales. Cela dit, les communautés rurales établies comme Cocagne, Beaubassin ou Kedgwick font également partie intégrante du paysage rural et devraient être considérées comme des "utilisations rurales traditionnelles". De même, les approches de la gestion de l'utilisation des terres pour un intérêt provincial ne sont pas abordées de manière cohérente entre les municipalités. Les réglementations relatives aux changements climatiques diffèrent d'une municipalité à l'autre, de sorte que si une municipalité réagit aux menaces en restreignant le développement et que sa communauté voisine ne le fait pas, cela peut entraîner une concurrence entre les juridictions pour le développement.

De nombreuses autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, ont institué des déclarations d'intérêt provincial (DIP) pour aider à protéger des priorités spécifiques en matière d'utilisation des terres, tout en orientant le développement de manière à atteindre les objectifs de développement à long terme de la province. Les déclarations d'intérêt provincial traitent toutes les juridictions de la même façon, quelle que soit leur structure de gouvernance, ce qui permet d'uniformiser l'élaboration des règlements sur l'utilisation des terres et de réduire les conflits entre les utilisations dans les milieux municipaux et ruraux. Nous reconnaissons que les DPI ne sont pas des outils parfaits puisqu'ils sont limités dans leur pouvoir statutaire - alors que les arrêtés et autres règlements ne peuvent entrer en conflit avec eux - ils n'ont pas, en soi, le même pouvoir qu'une loi. En tant que tels, les DPI, même si bien accueillis, ne doivent pas être considérés comme un substitut à des lois et règlements environnementaux solides et à leur application correcte.

Fondamentalement, les IPS fournissent un cadre - des règles du jeu équitables - pour l'ensemble de l'aménagement du territoire dans la province et garantissent que les préoccupations les plus importantes du gouvernement sont prises en compte dans les décisions d'aménagement du territoire à l'échelle locale et provinciale. La mise en place de mesures de protection de l'environnement solides et efficaces, qui sont comprises et reconnaissables et qui sont justes et cohérentes dans toute la province, crée un environnement commun pour les entrepreneurs, les entreprises et les citoyens, nouveaux et actuels, afin de fonctionner dans un cadre de développement durable.

Recommandation: Nous recommandons des DPI sur les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la protection des terres agricoles, la protection des sources d'eau potable, le développement dans les zones inondables et les zones côtières, les modes de peuplement (densification versus étalement continu) et les environnements bâtis sains (espaces verts et bleus, transport actif, meilleur emplacement des écoles, etc.), l'énergie renouvelable et la protection des biens naturels et des infrastructures municipales (forêts, marais salés, zones humides, dunes, etc.).

3. Les bassins versants, les bassins atmosphériques, les bassins alimentaires, les corridors fauniques et d'autres écosystèmes divers chevauchent les frontières municipales définies par l'homme, d'où la nécessité de structures de gouvernance collaborative. Les activités en amont ont un impact sur les communautés en aval.

Toute fusion potentielle autour de bassins versants (ou de bassins versants partiels), de bassins atmosphériques, de bassins alimentaires ou de corridors fauniques doit faire l'objet d'une attention particulière, tout comme la création de communautés d'intérêts formées autour de la langue, de la culture et du patrimoine.

Dans le système actuel, les bassins versants et les limites des CSR (et des circonscriptions politiques) ne sont pas alignés. Par conséquent, les impacts des inondations et les mesures d'adaptation ne sont généralement pas envisagés de manière holistique, au même titre que l'aménagement du territoire, les services de l'OMU, etc. Par exemple, dans le bassin versant de Tobique, il y a un village, 4 DSL et 1 réserve (Première nation de Tobique). La quantité et la qualité de l'eau étant de plus en plus sous pression, il y a des raisons logiques de collaborer.

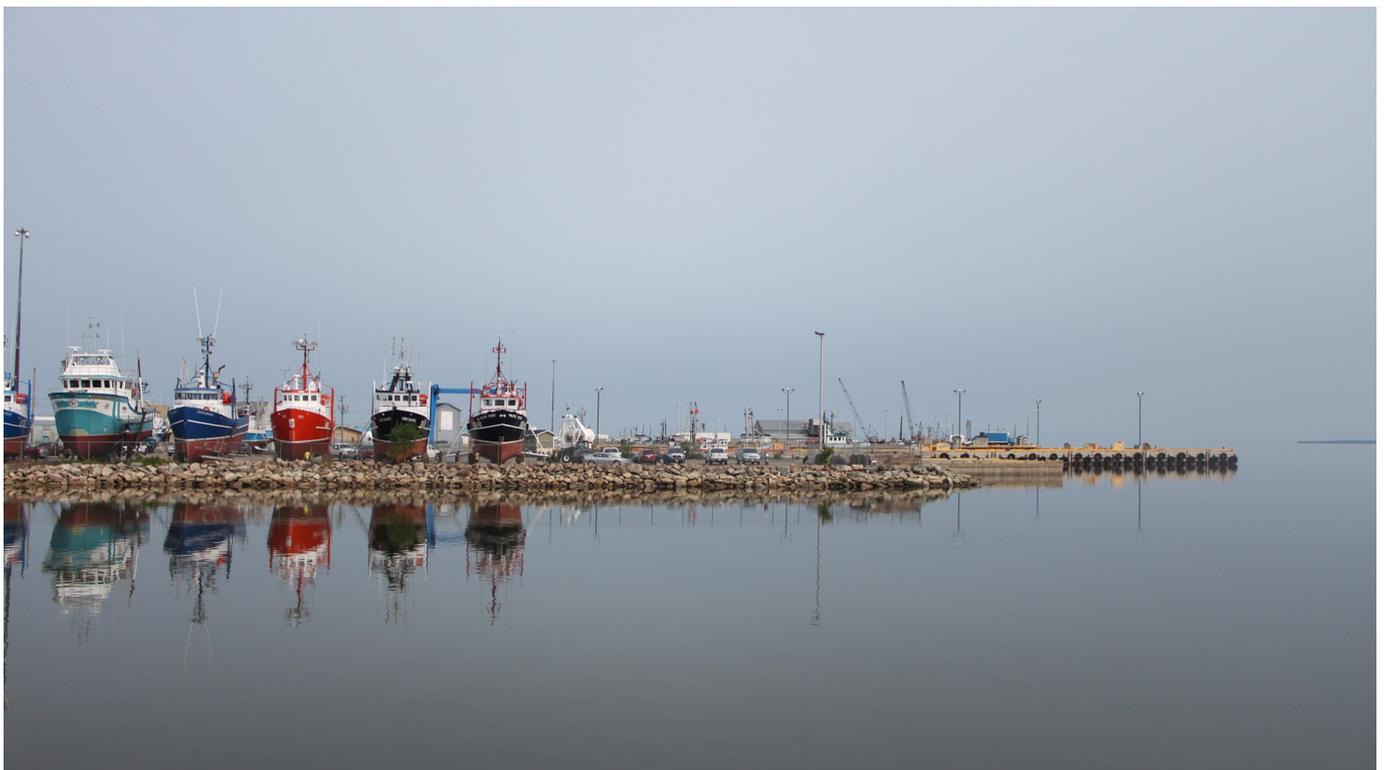
Dans le cas de la Tobique, la Commission de services régionaux est trop grande pour gérer correctement le bassin versant, alors qu'une communauté serait mal placée pour le gérer seule.

La [CSR Chaleur](#) a facilité l'élaboration d'un plan régional d'adaptation au changement climatique, qui fournit une évaluation de la vulnérabilité locale et des cartes de zones inondables spécifiques pour plusieurs communautés. Il reste maintenant à établir les priorités d'action et de mise en œuvre parmi les nombreuses communautés touchées par l'élévation du niveau de la mer dans la région.

Une collaboration similaire entre les communautés voisines devrait être envisagée pour nos forêts de la Couronne, certaines de ces forêts étant affectées à la gestion communautaire. Les forêts gérées par la communauté sont reconnues pour les services écosystémiques qu'elles fournissent et sont gérées au profit de tous les résidents voisins, tant pour les revenus que pour les loisirs et la durabilité. Par exemple, la [Medway Community Forest Co-op](#) en Nouvelle-Écosse soutient les communautés locales par le biais d'une gestion forestière durable et écologique sur les terres publiques.

Au Québec, la collaboration régionale est recherchée dans la création de [plans de développement](#) pour les zones agricoles désignées de la province (Plan de développement de la zone agricole ou PDZA). Piloté par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le PDZA est un outil de planification visant à valoriser et à promouvoir le développement du potentiel du territoire agricole. Réalisés conjointement par les municipalités régionales de comté (un peu à l'image des MRC du N.-B.) et les intervenants locaux, les plans s'appuient sur un état des lieux de l'agriculture et proposent des pistes d'action pour favoriser le développement et le dynamisme des activités agricoles.

Recommandation : Nous recommandons de renforcer les capacités locales et de fournir les ressources nécessaires pour entreprendre une planification régionale valable.



4. Une voix rurale forte est la clé de la protection de l'environnement.

Les habitants des zones rurales sont souvent les premiers à être témoins de changements négatifs dans nos environnements naturels et sont les premiers à dénoncer le développement incontrôlé et non durable des ressources, la pollution ou les activités extractives. Les résidents locaux savent généralement ce qui est le mieux pour leurs communautés et peuvent agir en tant que bons gestionnaires de la terre lorsqu'on leur en donne la possibilité et qu'on leur donne la parole. En outre, l'acceptabilité sociale est désormais une condition préalable à toute forme de développement. L'obtention d'une "licence" sociale et l'acceptabilité deviennent de plus en plus difficiles à mesure que les résidents locaux s'éloignent des décisions qui les concernent. Une consultation et une communication étendues et efficaces avec les résidents des collectivités non constituées, y compris, mais sans s'y limiter, les comités consultatifs des DSL, sont une condition préalable à toute réforme éventuelle des structures de gouvernance locales.

Recommandation : Toute proposition de réforme de la gouvernance locale devrait reconnaître qu'au même titre que la langue, la culture et le patrimoine, la nature et l'accès à la nature constituent un facteur principal dans le façonnement de l'identité collective, du sentiment d'appartenance et l'esprit d'un lieu.



5. Les écosystèmes naturels du Nouveau-Brunswick (forêts, terres humides, dunes, marais salants, etc.) fournissent des biens et des services essentiels à nos communautés, grandes et petites.

Des plages et des dunes saines protègent nos zones côtières contre l'élévation du niveau de la mer, tandis que des forêts et des terres humides intactes réduisent les inondations à l'intérieur des terres, améliorent la qualité de l'eau et favorisent les loisirs en pleine nature qui contribuent à notre économie touristique ainsi qu'à notre santé physique et mentale. La valeur réelle de ces zones naturelles ou " actifs naturels " n'est pas prise en compte dans nos systèmes actuels d'évaluation foncière et n'est pas représentée dans l'état de la situation financière d'une communauté. Inversement, les actifs naturels dégradés ne sont pas enregistrés comme des passifs potentiels. Il est donc difficile pour les collectivités et leurs habitants de donner la priorité à la protection de ces actifs et infrastructures naturels par rapport aux immobilisations et infrastructures grises plus conventionnelles (usines de filtration d'eau, ponceaux, murs de rétention, usines de filtration d'eau, etc.)

L'intégration de la gestion et de la planification des actifs naturels dans la réforme de la gouvernance locale portera ses fruits au fil du temps, car les communautés pourront moins compter sur les infrastructures créées par l'homme, comme l'amélioration de la qualité de l'eau, l'enrochement, etc. Ces approches sont gagnantes pour tout le monde, car elles profitent aux Néo-Brunswickois par le biais de services comme la réduction des risques d'inondation, fournissent ou améliorent l'habitat de nos espèces emblématiques comme l'orignal et les oiseaux migrateurs, ainsi que de nos espèces en péril, et protègent l'infrastructure et soutiennent les intérêts économiques comme les routes, les entreprises côtières et les loisirs en pleine nature. L'infrastructure naturelle continue de faire l'objet d'une attention particulière, tant à l'échelle internationale qu'ici au Canada, car de plus en plus de gouvernements, d'ONG et d'autres organismes reconnaissent l'importance de cette approche pour maximiser la valeur environnementale, sociale et économique positive de nos collectivités. Les solutions climatiques fondées sur la nature et les infrastructures naturelles sont mentionnées à de nombreuses reprises dans le Plan d'action sur le changement climatique de la province et par le passé dans les lettres de mandat adressées aux principaux ministres.

Des mesures à ce sujet ont déjà été prises au Nouveau-Brunswick, mais elles doivent être élargies. Des villes comme [Moncton](#) et [Sackville](#) sont en train d'aménager des bassins de gestion des eaux pluviales naturalisés pour faire face aux inondations, tout en offrant des services récréatifs à leur communauté.

Le petit village de Riverside-Albert, sur la côte de Fundy, s'est associé à [Conservation de la nature Canada](#) pour protéger son approvisionnement local en eau, réduisant ainsi la nécessité de recourir à des solutions techniques de traitement de l'eau. En reconnaissant le rôle que la nature peut jouer dans le soutien des collectivités, nous avons la possibilité d'accroître le développement environnemental, social et économique, ce qui se traduit par des DSL, des villages et des villes plus sains, plus cohésifs et financièrement indépendants. Bien que nous ayons des exemples d'investissement dans l'infrastructure naturelle, nous manquons d'un ensemble de principes directeurs pour incorporer les pratiques d'infrastructure naturelle et verte dans la planification locale. Par conséquent, l'inclusion d'un libellé à l'appui de l'identification, de la gestion et de la valorisation de l'infrastructure naturelle dans les déclarations d'intérêt provincial (voir le point 2 ci-dessus) ou dans d'autres politiques directrices aiderait à établir la voie pour l'exploration et l'intégration plus poussées de cette approche à la planification au Nouveau-Brunswick, comme ce qui a été élaboré en Nouvelle-Écosse (https://novascotia.ca/just/regulations/regs/mgstmt.htm#TOC2_4).

Recommandation : La province devrait fournir aux communautés une orientation et un soutien supplémentaires pour éduquer, renforcer les capacités et l'expertise, et mieux gérer les actifs naturels et soutenir le déploiement de solutions fondées sur la nature.



6. Les municipalités doivent avoir un meilleur accès à diverses formes d'autorité, de pouvoirs et de leviers fiscaux qui ne sont actuellement pas de leur ressort pour encourager les solutions durables au niveau local.

Bien qu'un leadership et une orientation accrues soient nécessaires au niveau provincial, il n'existe pas de solution unique et les collectivités locales doivent disposer des outils dont elles ont besoin pour innover en matière de durabilité. Accorder plus de pouvoirs aux municipalités encouragerait et stimulerait une augmentation de l'énergie renouvelable produite par la communauté, des rénovations de l'efficacité énergétique et de l'installation de systèmes d'énergie renouvelable pour les entreprises et les particuliers.

Par exemple, les programmes Property Assessed Clean Energy (PACE), populaires dans plusieurs autres provinces, y compris en Nouvelle-Écosse, permettent aux municipalités d'aider les propriétaires de maisons et d'entreprises à payer les coûts initiaux des initiatives vertes, comme les panneaux solaires ou les rénovations profondes de l'efficacité énergétique, que le propriétaire rembourse ensuite par une augmentation des taxes foncières à un taux fixé pour une durée convenue.

Toujours en Nouvelle-Écosse, la ville d'Antigonish est l'un des six services publics d'électricité détenus et exploités par des municipalités en Nouvelle-Écosse. La ville produit de l'énergie renouvelable grâce à son propre parc éolien et s'est fixé pour objectif de devenir la première collectivité à [consommation nette zéro](#) au Canada. À quelques exceptions près (Saint John Energy, Edmundston Energy, Perth Andover Light Commission), la plupart des municipalités du Nouveau-Brunswick ne produisent pas leur propre électricité et les politiques actuellement en place au Nouveau-Brunswick ne leur offrent pas beaucoup d'incitatifs pour le faire.

Recommandation : Les municipalités de tout le pays ont montré qu'elles sont souvent prêtes à aller au-delà des normes provinciales et fédérales en matière de protection de l'environnement. Les lois qui structurent nos systèmes de gouvernance locale doivent être modifiées pour leur permettre de le faire plus facilement.

Annexe A

En NS ils ont des contés avec plusieurs municipalités qui semble fonctionner.

Le programme PACE fonctionne en NS parce que les municipalités peuvent rajouter un appui sur une propriété pour l'efficacité énergétique.

Ce programme a commencer aux États. Les politiques des municipalités sont changées pour pouvoir permettre ce genre d'échange (similaire à un prêt pour l'eau pour les municipalités, etc.)

In Quebec there is full municipalization

Non pas que nous devions évaluer les systèmes naturels dans un cadre économique, il y a aussi une valeur intrinsèque, mais cela peut aider à encadrer ces écosystèmes dans le système existant.

Nous voulons que ce processus finit avec quelque chose de plus qu'un petit changement (plus 2012 que 2020).

Iu le paies sur les taxes. Il est possible de pouvoir le faire pour plusieurs personnes et pour n'importe qui. Certains programmes l'ont juste pour la rénovation énergétique et d'autres inclut le solaire.

l'échelle de PACE est ce qui est bien.

A Gibsons en CB, ils ont décidé de voir comment les écosystèmes naturels fournissaient des services à leur municipalité Ils ont fait une analyse. Mis une valeur monétaire sur cela.

C'est le premier papier vert que j'ai lu qui ne mentionne pas l'environnement, mais lors de nos conversations l'environnement remonte souvent.

Il y avait un problème avec le méga terrain de camping, le terrain appartenait à Point de Chêne, mais lorsque les lignes ont été redessinées, il a été donné à Shediac. Les habitants de Point de Chêne avaient l'impression de ne pas avoir de voix.

Positivement: Notre DSL a établi beaucoup plus de réglementation autour du recyclage (achats de bacs à recyclage)

Hi! Your thoughts and ideas will show up here! Salut! Vos idées et pensées seront ici!

Une des choses que nous avons trouvé à travers des communautés avec lesquelles qu'on travaille c'est le manque d'autonomie et de contrôle. Ça donne moins envie au gens de participer à des enjeux et des projets.

Il faut s'assurer qu'il y a des défenseurs. Il faut que ce processus qui rajoute des pouvoirs plutôt qu'en enlever.

PACE (programmes de rabais pour des rénovations verte). Ce programme est utilisé dans plusieurs provinces, mais ce n'est pas possible au NB. Nous recherchons à faire ce changement à travers de la rédaction d'un papier.

Il y a des gens dans les communautés de planification qui sont très prêts à avoir ce genre de discussion.

I'm from Kedgewick. RC interviewed the two candidates for the post of mayor. Both of them said they would ban spraying. We will be putting pressure on them for that. Looking for ways to approach those municipalities.

Notre DSL est trop grand pour pouvoir concrétiser des projets. 14 maires et plus. Les communautés ne voient pas comment l'amalgamation sera un avantage.

In Cocagne there is a special designation. Property owners can change their lands' designation. When we tried to encourage that elsewhere it was hard because they did not have the same feature.

Il faut s'assurer que les gens sentent qu'ils ont une voix et qu'ils voient leur impact. Nous espérons pouvoir faire de la plaidoyance pour les infrastructures naturelles.

From my experience in the Chaleur region, there is a lot of work to be done around building awareness.

There's a lot of questions around amalgamation. What does it mean? Especially for rural areas.

We are listened to, but there is no action.

Want municipalities to have more control.

The situation in the PA is similar. Several municipalities and communities, but they don't have authority to enforce laws in RSCs. Current situation does not allow for decision making.

In Kent, one of the nice things with the RSCs is that there is an exchange of ideas between them (some environmental things like waste and conservation).

If there was equality between the tools available, we might be able to better protect and conserve land.

Je pense que les déclarations d'intérêts provinciaux pourraient être un outil pour faire cela.

We need resources and tools and more work needs to be done build a vision for the area.

La structure de gouvernance locale en place où vous habitez a-t-elle un impact positif ou négatif sur votre travail de protection de notre environnement commun? Pouvez vous donner des exemples?

How has the local governance structure in place where you live negatively or positively impacted your work to protect our shared environment? Can you give examples?